

PRO

N° 38 — Avril 2016
fpcsn.qc.ca

Bulletin d'information
de la Fédération des
professionnelles

ACTIF



CSN
FÉDÉRATION
DES PROFESSIONNELLES

ÊTRE FP-CSN
PLUS QUE
JAMAIS



SPÉCIAL CONGRÈS

**Ginette Langlois,
nouvelle présidente
de la FP**





ÉDITORIAL

Ginette Langlois
Présidente

Fédération des professionnelles-CSN

Un congrès, plusieurs défis, mais une seule lutte!

C'est avec un grand honneur que j'ai été élue au poste de présidente de la FP, lors du dernier congrès, en octobre 2015. Un premier mandat à la présidence qui ne manquera pas de défis. Nous avons vécu un congrès inspirant au cours duquel nous avons fait le triste bilan des nombreuses attaques du gouvernement Couillard sur plusieurs fronts, qui s'inscrivent toutes dans un plan à peine voilé de démantèlement de notre modèle d'État québécois. Pensons aux nouvelles fusions dans le réseau de la santé et des services sociaux. Bien qu'il ne s'agisse pas d'une première, car ce réseau a vécu de nombreuses réformes et fusions dans le passé, l'actuelle réforme est sans précédent en créant des établissements « monstres », ce qui nous laisse craindre des impacts négatifs sur la qualité des services à la population et sur la qualité de vie au travail des personnels qui y œuvrent au quotidien. À peine un an plus tard et nous sommes déjà témoins de situations qui viennent confirmer nos craintes, comme c'est le cas au Centre de réadaptation Lucie-Bruneau dans la région de Montréal.

Ce gouvernement n'épargne aucun secteur avec son couperet, dans sa course idéologique au déficit zéro, avec ses compressions dans la santé et les services sociaux, dans les universités, dans le développement économique local et régional, qui affectent nos membres à travers une détérioration de leurs conditions de travail, quand ce n'est pas carrément la perte d'emploi pour certains. Il va encore plus loin en contrevenant aux libertés d'association et de négociation, comme il l'a fait avec le projet de loi 28, bafouant les droits des travailleurs et travailleuses des Conférences régionales des élus (CRÉ), des Centres locaux de développement (CLD) et des Corporations de développement économique communautaire (CDEC). Des syndicats affiliés à la FP contesteront des dispositions de cette loi.

Ce sont non seulement nos membres qui sont affectés, mais tous les citoyens qui verront une diminution dans la quantité ou la qualité des services reçus, puisqu'à force de couper, on détruit.

Et c'est sans compter les coupes dans d'autres secteurs névralgiques comme les CPE et les commissions scolaires qui viendront nuire à la qualité de l'éducation au Québec.

La privatisation n'est plus seulement une menace, elle devient de plus en plus évidente et c'est toute la population qui sera affectée. La volonté gouvernementale de libéraliser la SAQ privera le gouvernement de revenus qui sont actuellement redistribués pour offrir des services publics en éducation, en santé et en services sociaux. L'autorisation de facturer des frais accessoires dans les cliniques médicales viendra augmenter la facture des contribuables.

Le plan libéral élimine aussi les lieux de concertation et de consultation citoyenne, en centralisant une bonne partie des pouvoirs autour des ministres concernés par ces secteurs: dur coup pour la démocratie!

C'est à ce combat impératif contre l'austérité libérale que se sont engagés les congressistes. Cette première année de mandat sera caractérisée par de nombreuses luttes. La négociation du secteur public, qui connaît en bout de piste une issue satisfaisante. Des négociations dans plusieurs autres secteurs de la FP comme les professeurs d'université, les avocats de l'aide juridique, les sages-femmes et les tables sectorielles à la CDPDJ et à la RIO, devront aussi affronter la rigueur budgétaire imposée par le gouvernement. Une campagne est en cours pour la sauvegarde d'un fleuron québécois, Notre SAQ. La nécessaire riposte aux nombreux projets de la réforme du ministre Barrette s'organise. Et finalement, les votes commandés par la loi 10, dans toutes les unités d'accréditation du réseau de la santé et des services sociaux. Bien du pain sur la planche, mais comme à son habitude, la Fédération des professionnelles et ses syndicats affiliés, appuyés d'une équipe de conseillers syndicaux, des responsables des dossiers politiques et de la CSN sauront être de toutes les occasions pour faire entendre la voix des professionnelles et technicien-nes, pour le bien commun de tous les Québécois. **Solidarité!**

LE COMITÉ EXÉCUTIF

Ginette Langlois, présidente
ginette.langlois@csn.qc.ca
Nancy Corriveau, vice-présidente
nancy.corriveau@csn.qc.ca
Louise Briand, vice-présidente, secteur universitaire, Louise.Briand@uqo.ca
Lucie Dufour, secrétaire générale
lucie.dufour@csn.qc.ca
Yvan Duceppe, trésorier
yduceppe@mceconseils.com

LES CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES SYNDICALES

Alain Brouillard
Luc Desjardins
Hélène Dubreuil
Lyne Hardy
Geneviève Lafond
Audrey Michaud-Watters
Lucie Tessier
Hugo Chénier
Pierre-Luc Bilodeau

LES EMPLOYÉES DE BUREAU

Hélène Montreuil,
secrétaire de direction
Guylaine Charpentier,
secrétaire-comptable
Caroline Perron,
secrétaire-commis-comptable

COORDINATION DU PROACTIF

Pierre-Luc Bilodeau
Lucie Dufour

GRAPHISME

Philippe Brochard

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec et
Bibliothèque nationale du Canada ISSN
1192-3946

Pierre-Luc Bilodeau

Conseiller à l'information, FP-CSN
Bureau: 514 529-3628
Cellulaire: 514-216-2017

CONTACTEZ-NOUS

BUREAU DE MONTRÉAL

Fédération des professionnelles
1601, avenue De Lorimier, bureau 150
Montréal (Québec) H2K 4M5
Téléphone: 514 598-2143
Télécopieur: 514 598-2491

BUREAU DE QUÉBEC

Fédération des professionnelles
155, boulevard Charest Est, bureau 402
Québec (Québec) G1K 3G6
Téléphone: 418 647-5851
Télécopieur: 418 647-5727

Téléphone sans frais:
1 888 633-2143
Courriel: fp@csn.qc.ca
www.fpcsn.qc.ca



Nancy Corriveau
Vice-présidente

Fédération des professionnelles-CSN

Coupes en santé publique Une catastrophe

En décembre, une série d'articles publiés dans *Le Devoir* a mis en évidence les risques à long terme des charbonnements et des coupes dans les réseaux régionaux de santé. On y annonçait notamment la fin de l'accompagnement des médecins par les directions régionales de santé publique pour la mise en place de programmes de prévention (suicide, violence conjugale, infections transmissibles sexuellement, tabagisme, soutien à l'allaitement, etc.), ce qui occasionne des impacts concrets sur les services à la population.

Pourtant, le 8 et le 9 décembre 2015, le ministère de la Santé et une foule d'intervenants de la santé publique ont réitéré l'importance de cet accompagnement des acteurs du réseau, « considéré comme un levier incontournable pour contribuer au développement continu des pratiques » lors des *Journées annuelles de santé publique* (JASP), grand rendez-vous de formation continue. Implanter des programmes de prévention est crucial, mais encore faut-il qu'on se donne les moyens de les mettre en pratique. Cette volonté se transforme alors en vœu pieux au moment où l'on délaisse l'accompagnement nécessaire offert par les experts régionaux. Dans un article du *Devoir* du 20 novembre, un professionnel de la santé publique mentionnait que « *le fait de perdre le tiers des effectifs compromet notre capacité de diagnostiquer les problèmes de santé de la population, de voir si notre population va bien ou non* ».

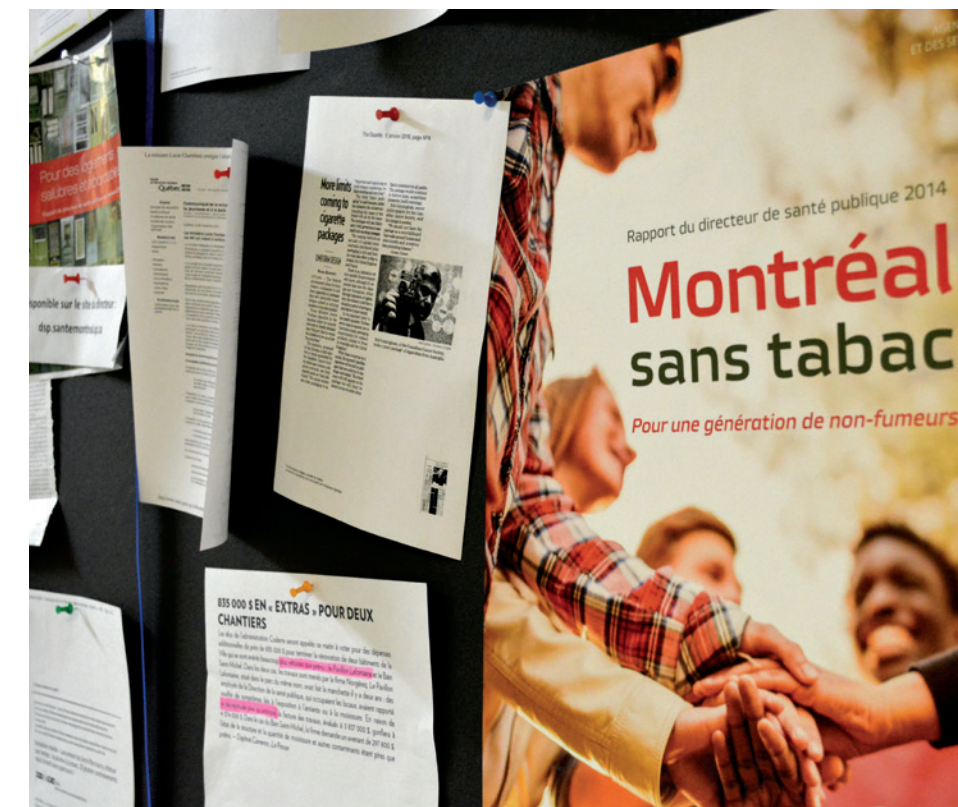
Le ministre Gaétan Barrette préfère pourtant faire la sourde oreille à la sagesse la plus élémentaire en pilotant une réorganisation qui affecte de nombreux programmes de prévention. Les compressions de 30 % au sein des nouvelles directions de la santé publique se traduiront à terme par l'aggravation des problèmes de santé au sein de la population québécoise et ce sont les populations les plus vulnérables qui écopent davantage.

Il semble qu'un certain populisme préside à ces coupes draconiennes puisque le ministre prétend s'attaquer à une bureaucratie inutile,

formule à la mode qui ne colle pas à la réalité. Les experts en santé publique détiennent une connaissance spécifique du terrain qui est primordiale car elle permet de moduler les programmes pour les adapter régionalement, puisque les indicateurs de santé varient d'une région à l'autre, et de distribuer les ressources selon les besoins de la population sur l'étendue du territoire pour ensuite évaluer si les objectifs ont été atteints.

Une centralisation à contre-courant

Cette décentralisation est pourtant l'approche qui est adoptée par de plus en plus d'États. Mais avec les nouvelles structures découlant de la loi 10 (CISSS et CIUSS), les décisions, qui se doivent d'être collées à la réalité terrain, sont prises par des gens éloignés des régions et moins au courant des besoins particuliers.



Face à une centralisation excessive, nous sommes en droit de nous demander comment le ministre peut gérer un réseau aussi complexe de son bureau à Québec. Comment pourra-t-on déployer les services en fonction des besoins réels de la population d'une région donnée?

Cette idée, en apparence séduisante, d'abolir les agences régionales de santé au nom d'une diminution de la bureaucratie ne tient pas compte des impacts à long terme sur la santé de la population. En effet, les études démontrent que chaque dollar investi en prévention fait économiser de 5 à 10 \$ en dépenses curatives. Or, en éparpillant les ressources des agences entre les Directions de santé publique, les nouveaux méga-établissements et le ministère de la Santé et des Services sociaux, c'est l'efficacité des programmes de prévention qui est à risque.

Notre organisation syndicale, qui représente la majorité des professionnels en santé publique, milite depuis des années pour le maintien de la prévention sur le plan régional. Dès le dépôt du projet de loi 10 et l'annonce des coupes en santé publique, nous avons prédit ce qui arriverait. Or, nous assistons aujourd'hui à la concrétisation d'une catastrophe annoncée. Nous croyons qu'avec la centralisation des campagnes de prévention et de promotion de la santé, l'adaptation aux réalités régionales et locales n'est tout simplement plus possible. Ⓞ



Lucie Dufour
Secrétaire générale
Fédération des professionnelles-CSN

Être FP-CSN, plus que jamais

Un congrès sous le signe de la résistance à l'austérité



La lutte contre l'austérité a été le fil conducteur du 39^e Congrès de la Fédération des professionnelles, qui s'est déroulé du 20 au 23 octobre derniers. Cette lutte contre les visées du gouvernement libéral qui cherche à réduire la taille et le rôle de l'État touche les membres de la FP, tout comme l'ensemble de la société québécoise. Réaffirmant leur attachement à des services de qualité offerts par des gens reconnus à leur juste valeur, les congressistes ont adopté une proposition faisant de la lutte contre l'austérité un combat impératif et invitant la fédération à profiter de toutes les occasions pour informer ses membres sur l'austérité et les véritables visées du néolibéralisme.

Rappelons que des secteurs entiers de la FP sont attaqués par les mesures d'austérité. Le projet de loi 10 a changé en profondeur le réseau de la santé et des services sociaux en créant des mégastuctures déshumanisantes

et ingérables, en abolissant les agences de la santé et des services sociaux et en concentrant les pouvoirs dans les mains du ministre Gaétan Barrette. Le projet de loi 28 a aboli les Conférences régionales des élus (CRÉ) et soumis les Centres locaux de développement (CLD) et les Corporations de développement économique communautaire (CDEC) au bon vouloir des MRC et des municipalités, sans compter qu'il interdit le recours à l'article 45 du Code du travail. S'ajoute le pacte fiscal conclu avec les municipalités à l'automne 2014 qui a réduit de 55 % la part du gouvernement au financement de ces organismes. Les universités ont vu, pour leur part, leur financement réduit de 103 millions \$ en 2015. Sans compter le projet de loi 86 qui s'attaque à la démocratie scolaire... La Société des alcools du Québec (SAQ), pourtant très rentable, est pour sa part dans la mire du gouvernement Couillard. Personne ne sera

épargné et la lutte contre l'austérité demeure plus nécessaire que jamais.

Premier invité du 39^e Congrès, Éric Pineault, professeur au Département de sociologie de l'UQAM, a prononcé une conférence sur les mesures d'austérité et l'affaiblissement de la démocratie. Il a entre autres démontré que l'austérité s'inscrit dans un cycle plus long, commencé dans les années 1980. Marquée par le néolibéralisme de concertation, la première période de ce cycle comprend des reculs, notamment des droits des travailleurs, mais aussi des avancées comme les congés parentaux, les CPE, etc. Depuis les années 2010, nous sommes entrés, selon M. Pineault, dans l'ère

du néolibéralisme de confrontation, qui repose entre autres sur la centralisation des pouvoirs, sur la conflictualisation des débats sociaux et sur une assise de classe étroite, où l'on gouverne pour les intérêts de l'élite d'affaires. S'installant toujours rapidement et brutalement, l'austérité serait une accélération de ce nouveau cycle.

Par la suite, Eve-Lyne Couturier de l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS) a présenté l'impact de l'austérité sur les femmes, notamment en santé et services sociaux où l'on retrouve une main-d'œuvre majoritairement féminine.

Chantal Arousseau, professeure au Département de communication sociale et publique

à l'UQAM, a entretenu les personnes déléguées du syndrome du survivant. Ses réflexions sur les dynamiques relationnelles en période de changements majeurs impliquant une réduction d'effectifs, comme l'ont vécue et le vivent des membres de la FP, qu'ils soient des secteurs de la santé et des services sociaux ou du développement local et régional, ont touché au cœur les personnes déléguées.

Professeur au département des relations industrielles de l'Université Laval, Jean-Noël Grenier a fait une présentation, extrêmement dynamique, sur l'action syndicale et l'organisation du travail, notamment sur les conditions de l'intervention syndicale. Son message : en

cette période d'austérité, les syndicats doivent, plus que jamais, prendre leur place en matière d'organisation du travail.

À la dernière journée du congrès, Pierre Patry, trésorier de la CSN, a présenté les grandes lignes du rapport de la Commission de révision permanente des programmes (rapport Robillard), qui notamment veut libéraliser la Société des alcools du Québec (SAQ). Par la suite, des membres du Syndicat du personnel technique et professionnel de la SAQ, affilié à la FP, ont démontré qu'on ne devrait pas se priver des profits engendrés par la SAQ, versés à l'État québécois, et qui servent aux services publics et aux programmes sociaux. ●



PHOTOS : PIERRE-LUC BILLODEAU

Dossiers politiques

Une formule gagnante reconduite



Depuis 2009, des militantes et militants de la FP sont élus en congrès à titre de responsables de différents dossiers politiques. Au cours du 39^e Congrès, chaque responsable a présenté le bilan de son dossier et proposé un certain nombre de résolutions le concernant. Le 39^e Congrès a décidé de poursuivre cette formule qui permet à la FP de répondre aux enjeux fondamentaux du monde du travail pour les professionnelles, techniciennes et techniciens.

Ont été réélus comme responsables de dossiers politiques : Danny Roy (organisation du travail), Evelyne Crépeau (santé et sécurité au travail), Anne-Marie Brissette (planification de la main-d'œuvre), Charles Gagnon (économie sociale et action communautaire) et Ginette Beaulieu (médecines non conventionnelles et travail autonome). Isabelle Joseph a été élue en remplacement de Nancy Corriveau au dossier de la conciliation famille-travail et Jessica Goldschleger en remplacement de Julie Bélanger au dossier du développement durable. Un nouveau dossier, celui de la condition féminine, a été créé et Dominique Pallanca a été élue responsable du dossier. ●

Être FP-CSN, plus que jamais

Mille fois merci, Michel!

Le 39^e Congrès de la Fédération des professionnelles, qui a eu lieu du 20 au 23 octobre derniers, a tourné une page de l'histoire de la FP. Membre du comité exécutif pendant plus d'un quart de siècle, ayant tenu la barre de la présidence durant 18 ans, Michel Tremblay a présidé son dernier congrès avant son départ pour une retraite bien méritée. Personnes déléguées et invitées ont salué, à plusieurs reprises au cours de ces journées, ce militant exemplaire dont l'engagement à l'égard de la FP et de la CSN est indéfectible. Plusieurs témoignages émouvants, notamment lors de la soirée de solidarité du 22 octobre, ont été rendus en hommage au travail gigantesque qu'il a accompli.

C'est Ginette Langlois, à la vice-présidence de la FP depuis 2007, qui a pris la relève à la présidence de la fédération. Nancy Corriveau a été élue à la vice-présidence, ainsi que Lucie Dufour au secrétariat général et Yvan Duceppe à la trésorerie. Un nouveau poste, celui de la vice-présidence au secteur universitaire, a été créé au cours du congrès. Louise Briand, présidente du Syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais, a été élue à ce poste lors du conseil fédéral des 9 et 10 mars derniers. ●



Congrès 2015

Ginette Langlois, nouvelle présidente de la FP

Travailleuse sociale, Ginette Langlois pratique en CLSC dans la région de Québec depuis 1993. En 2001, elle s'engageait activement dans son syndicat, le Syndicat des professionnelles de la santé et des services sociaux de Québec-Chaudière-Appalaches, en tant qu'agente de griefs régionale. En 2005, elle devenait membre du comité de négociation sectorielle de la FP en santé et services sociaux. Elle a été élue une première fois au comité exécutif de la FP en 2007, à titre de vice-présidente, responsable notamment de la négociation sectorielle et de l'ensemble des questions touchant le secteur de la santé et des services sociaux, poste qu'elle a occupé jusqu'à son élection à la présidence au 39^e Congrès en 2015. ●

Santé et services sociaux

Faire face à la grande réorganisation du réseau

La Fédération des professionnelles (FP-CSN), réunie en conseil fédéral à Québec, s'est placée en mode solution pour faire face à la vaste réorganisation en cours dans le réseau de la santé et des services sociaux. En effet, avec l'adoption de la loi 10, qui met en place des mégastuctures que sont les centres intégrés de santé et de services sociaux, la FP-CSN s'attend au pire: les nouvelles directions risquent particulièrement d'être dépassées sur le plan de l'organisation du travail. Les syndicats de la fédération ont donc été appelés à être extrêmement vigilants pour éviter les dérives à venir, face à une réforme implantée de façon unilatérale.

«Le personnel professionnel et technique est composé d'experts de la dispensation de services. Nous devons être présents et agir comme une force de changement, tout en respectant nos principes et nos valeurs syndicales, a affirmé le président du Syndicat des professionnelles de la santé et des services sociaux de Québec-Chaudière-Appalaches, Danny Roy, responsable du dossier de l'organisation du travail à la FP-CSN. Nous devons aussi être proactifs, en particulier dans le volet névralgique de l'organisation du travail, pour fournir des solutions concrètes aux changements à venir. Car on semble se diriger non pas vers une réorganisation des services, mais bien vers une grande désorganisation des services. Et ceux et celles qui donnent les services à la population risquent d'en pâtir.»

La Fédération des professionnelles de la CSN sonne donc l'alarme sur la nécessité de s'investir sur ce front et de se donner tous les outils pour permettre d'affronter la nouvelle conjoncture, marquée notamment par l'élimination des lieux de concertation et de consultation citoyenne. «La loi 10 concentre une bonne partie des pouvoirs autour du ministre Barrette, alors il faut absolument que nous puissions agir comme un contre-pouvoir efficace. Nous croyons qu'il sera possible de concilier efficacité, qualité du travail et qualité des services, mais cela dépendra en partie de nos interventions syndicales. Notre rôle est de connecter les employeurs avec nos membres pour qu'ils puissent être à



Danny Roy, responsable du dossier de l'organisation du travail à la FP-CSN.

l'écoute de ce qui se passe sur le terrain. Ce sont les femmes et les hommes qui sont les mieux placés pour déterminer la façon d'offrir le bon service, au bon moment. Ils sont formés pour évaluer les problématiques vécues par les personnes et y appliquer un plan d'intervention approprié», a rappelé la présidente de la FP-CSN, Ginette Langlois.

Des pistes de solution ont été proposées pour pallier les nombreux inconvénients qui découlent d'une réforme mal conçue et qui risque de mettre à mal rapidement l'ensemble du réseau de la santé et des services sociaux. Mais beaucoup de travail reste encore à faire dans ce vaste chantier. La FP-CSN, qui a développé une expertise de longue date en organisation du travail, compte tenu de sa présence active dans les comités paritaires de relations de travail, poursuit donc sa réflexion en vue d'un plan d'action qui vise à éviter que ne s'accroissent encore davantage les cas d'épuisement professionnel ou encore de harcèlement au travail, deux thèmes également discutés lors de ce conseil. ●

Pierre-Luc Bilodeau
Conseiller aux communications

TRANSFERT DE
PROFESSIONNELS DES CLSC
VERS LES GMF

La FP craint pour la mission des CLSC

La FP-CSN déplore le transfert annoncé de 42 professionnels des CLSC de la région de Québec vers les groupes de médecine de famille (GMF). Il s'agit d'une ponction d'effectifs essentiels qui agissent en prévention et en intervention psychosociale, aspects qui sont au cœur de la mission des CLSC.

Lors d'une récente rencontre avec la direction du CIUSSS de la Capitale-Nationale, le syndicat a appris qu'au moins 27 travailleuses sociales et 15 autres professionnels (à déterminer) seront touchés par ce transfert. «Ce drainage de ressources vers le privé est tout simplement inacceptable, estime Danny Roy, président du SPSSS-CSN. On prend non seulement les effectifs en place pour les déplacer dans un autre milieu avec une approche uniquement curative, mais on transfère aussi une partie du budget alloué aux CLSC. Cette situation est alarmante et nos membres sont très inquiets par rapport à la façon dont se donneront les services sociaux. Somme-nous en train de condamner à petit feu les CLSC au profit des établissements privés?»

Ces mesures participent donc à changer la façon d'assurer les services sociaux. Alors qu'il existe déjà une organisation des services professionnels selon une approche interdisciplinaire qui fonctionne bien, soit les CLSC, il vaut mieux resserrer les liens entre les CLSC et les GMF. ●

Campagne *Origine Québec* de la SAQ

Un succès bien de chez nous

Il y a deux ans, la SAQ a lancé une nouvelle marque accompagnée d'un plan marketing pour promouvoir les produits du terroir québécois. Le succès de cette opération ne cesse d'étonner, au grand bénéfice des producteurs, des consommateurs et de l'économie québécoise. Rencontre avec trois membres du SPTP-SAQ au cœur de cette opération.



François Primeau, Martine Provost et Joseph Tartaglia

Les produits alcooliques du Québec ont longtemps souffert d'une perception négative auprès des consommateurs qui se montraient souvent réticents à consommer des produits de chez nous. Cependant, le vent est en train de tourner, mentionne Martine Provost, analyste marketing. « Les gens avaient certains préjugés, surtout au sujet des vins. Nous avons donc voulu leur montrer qu'il y a d'excellents produits à découvrir », affirme-t-elle. L'une des stratégies élaborées par l'équipe des experts produits pour s'attaquer à ces préjugés et pour promouvoir ces vins fut d'organiser des dégustations à l'aveugle lors de salons des vins. « Les clients préféreraient en majorité les vins québécois aux vins français », rappelle-t-elle.

À travers des événements promotionnels, un travail de sensibilisation a donc été effectué. Des producteurs ont notamment été invités

en succursale lors de dégustations pour parler de leurs produits, ce qui a séduit plusieurs consommateurs. Peu à peu, ceux-ci ont appris à découvrir et à apprécier les vins québécois avec leurs caractéristiques uniques liées à l'utilisation de cépages adaptés à notre réalité climatique. « Il y a encore du travail à faire, comme pour n'importe quelle région, mais jusqu'à maintenant, la campagne est un succès », conclut Martine Provost. En effet, les ventes de vins québécois ont d'ailleurs augmenté de plus de 80 % au cours de la dernière année, un franc succès qui fut également facilité par la présence de sections *Origine Québec* dans plus de 260 succursales.

De dégustation en dégustation, les Québécois ont donc appris à aimer bon nombre de produits québécois, de l'hydromel aux produits de l'érable, en passant par les alcools à base de petits fruits, sans oublier les différentes

gammes de cidres. La création de la marque *Origine Québec* a également contribué à apporter une notoriété à ces produits, une mise en valeur appréciée des producteurs québécois, dont les produits sont en compétition avec ceux du monde entier.

La qualité au rendez-vous

Si le volume des ventes a augmenté, c'est surtout en raison de la qualité des produits, qui a fait de grands pas au cours des dernières années, en particulier dans le domaine des vins, assure François Primeau, agent d'information au développement des affaires pour la campagne *Origine Québec*. « Pour mener la campagne *Origine Québec*, les astres étaient alignés : les vins locaux arrivaient à maturité, alors que les consommateurs voulaient les découvrir et que la volonté du gouvernement et de la SAQ était au rendez-vous. » Il rappelle d'ailleurs qu'il s'agit d'une jeune industrie. « Les premières vignes ont été plantées au Québec il y a 30 ans et le premier vin à être commercialisé a été vendu à la SAQ en 1996. On commence donc à récolter les fruits d'un travail de longue haleine. Aujourd'hui, il ne fait plus de doute que la qualité est au rendez-vous. »

Les professionnel-les de la SAQ ont d'ailleurs un rôle à jouer dans l'amélioration des produits. Le chimiste Joseph Tartaglia, qui œuvre au sein du service de gestion de la qualité, accompagne les producteurs dans leur démarche pour développer de meilleurs produits. « Pour tous les vins, peu importe leur origine, il y a toujours un risque de détérioration. Nos analyses chimiques permettent de guider les producteurs dans leurs efforts pour corriger et ainsi s'assurer qu'ils correspondent aux normes. » Donc, selon Joseph Tartaglia, ce service d'analyse gratuit contribue à améliorer les vins québécois d'année en année. ●

Pierre-Luc Bilodeau

Conseiller aux communications

Société des alcools du Québec

Un joyau à préserver

L'avenir de la Société des alcools du Québec (SAQ) est actuellement en jeu, alors que le gouvernement examine la possibilité de revoir son monopole partiel sur les vins et spiritueux. Une telle transformation comporterait des risques à plusieurs niveaux. C'est pourquoi la CSN mène une campagne pour contrer l'éventuel démantèlement de la société d'État, qui rapporte plus d'un milliard de dollars en dividendes à la société québécoise.

L'an dernier, la présidente de la Commission de révision permanente des programmes du gouvernement du Québec, Lucienne Robillard, a remis en question la pertinence du modèle d'affaires de la SAQ et recommandé de la mettre en concurrence avec le secteur privé, comme l'ont déjà fait d'autres provinces avec des résultats fort décevants. Par la suite, le président du Conseil du trésor, Martin Coiteux, semble avoir démontré son parti pris pour la privatisation en se disant ouvert à la libéralisation du marché des vins et spiritueux.

« Les dés semblent donc pipés, car la commission a refusé que le PDG de la SAQ se fasse entendre, tout en ignorant les études les plus récentes réalisées au Canada, rappelle Alexandre Joly, président du Syndicat des employé-es de magasins et de bureaux de la SAQ (SEMB-SAQ). La commission Robillard est arrivée avec des conclusions bidon sur l'efficacité de la SAQ en la comparant avec la LCBO, son équivalent ontarien. Non seulement elle a utilisé des données dépassées, mais elle a comparé deux situations fort différentes. Elle n'a même pas considéré que la LCBO vend de gros volumes de bières commerciales, ce qui n'est pas le cas de la SAQ. Or, c'est beaucoup plus facile de vendre une caisse de bière qu'une bouteille de vin. »

Plus productive

En réalité, la productivité et les ventes globales de la SAQ ont augmenté de façon importante au cours des dernières années et les frais administratifs sont passés de 25 %, en 2005, à moins de 19 % aujourd'hui, ce que la commission semble avoir délibérément occulté. Malgré tout, elle accuse la SAQ de manquer d'efficacité, laissant entendre que le secteur privé ferait mieux que la société d'État. Le modèle de privatisation albertain est souvent évoqué pour faire miroiter, à tort, des économies sur le prix et sur la diversité des vins offerts. Mais la seule étude retenue par la commission Robillard a été réalisée il y a 20 ans, soit quelques mois après



Sandrine Thériault, présidente du SPTP-SAQ et Alexandre Joly, président du SEMB-SAQ

la privatisation, alors que les plus récentes analyses qui démontrent que la privatisation a fait croître les prix à un rythme deux fois plus élevé qu'au Québec ont été ignorées. La CSN et le SEMB-SAQ ont d'ailleurs produit un vidéo qui démonte pièce par pièce l'argumentaire appuyant la privatisation de la vente d'alcool en Alberta.

La présidente du Syndicat du personnel technique et professionnel de la SAQ, Sandrine Thériault, souligne que le modèle privilégié par le gouvernement Couillard est celui de la Colombie-Britannique, où cohabitent maintenant le privé et le public. « Là-bas, au privé, les prix de l'alcool ont augmenté en moyenne de 10 % à 15 %. Mais en plus, le gouvernement subit une baisse de revenus annuels qu'il doit

comblent en augmentant les taxes. Il n'y a donc aucune logique à suivre cette formule. »

De son côté, le président de la CSN, Jacques Létourneau, rappelle que la SAQ est largement reconnue pour l'excellence de ses pratiques commerciales. « L'offre de produits de la SAQ est l'une des plus importantes au monde et l'on trouve des produits de qualité dans toutes les régions de la province, pas seulement dans les grands centres. De plus, il ne faut pas oublier toute l'expertise qu'elle a développée au fil des années et la qualité des services qui y sont offerts. » La SAQ n'a pas à rougir d'être aussi performante ! ●

Pierre-Luc Bilodeau

Conseiller aux communications

Université du Québec en Outaouais

Les plaies du printemps 2012 encore vives

En décembre dernier, un tribunal d'arbitrage a blâmé l'Université du Québec en Outaouais (UQO) pour sa gestion du printemps érable. L'arbitre Francine Lamy ordonnait alors à l'université à verser 26 000 \$ à deux de ses professeurs. Si cette décision est bien accueillie par le Syndicat des professeurs et professeurs de l'UQO (SPUQO), le lien de confiance avec l'administration doit encore être rétabli.

Printemps 2012. Au cœur de la crise étudiante, la Cour supérieure émet une injonction ordonnant à l'UQO de dispenser tous les cours. L'université a alors eu recours aux services d'une compagnie privée de gardiens de sécurité et à la police de Gatineau. Pour la communauté universitaire, il s'agit une sorte d'occupation policière, à travers laquelle de nombreux professeurs subissent des menaces et de l'intimidation. Un professeur qui appuie le mouvement étudiant est même arrêté sur le site de l'université. Plusieurs mois plus tard, le tribunal d'arbitrage juge que cette arrestation est « arbitraire », dans un contexte où les forces policières ont fait usage « d'une force excessive lors de son interception ».

Après l'arrestation, le recteur a condamné le professeur Martin dans les médias alors qu'il était injustement arrêté, sans même avoir pris le soin de s'enquérir des circonstances entourant son arrestation, regrette la juge. La direction a également appuyé sans réserve l'intervention policière dans l'enceinte de l'université, ce qui constitue une forme de négligence selon l'arbitre, qui se dit troublée par « l'inaction de l'UQO », qui n'a pas pris les mesures appropriées pour assurer la protection des professeurs dans l'exécution de la demande d'assistance policière. Elle somme donc l'institution à verser 25 000 \$ au professeur pour compenser les préjudices causés pour atteinte à sa réputation à l'endroit d'un professeur « de renommée internationale dans son champ

d'expertise. » Le tribunal a également ordonné à l'UQO de verser une indemnité de 1 000 \$ à une professeure ayant souffert de plusieurs maux (stress, peur, angoisse, etc.), à la suite des interventions policières.

Un lien de confiance à rebâtir

Même si le syndicat se dit satisfait de la décision de l'arbitre, les événements du printemps 2012 ont tout de même laissé des traces au sein du corps professoral. Malgré la venue d'un nouveau recteur depuis un an, le climat de confiance ne s'est pas rétabli. « Au cours des dernières semaines, une professeure et un professeur qui ont accordé des entrevues à la suite de la diffusion de la sentence Lamy ont même été appelés par la direction à venir expliquer leurs points de vue sur ce qui me semble être des déclarations fautives et préjudiciables envers l'UQO », rappelle Louise Briand, présidente du SPUQO. Le nouveau recteur a plutôt poursuivi dans la même veine en convoquant un professeur ayant fait la description de l'arrestation de Thibault Martin à la télévision. « Il n'y a pas eu de mesures disciplinaires, mais le seul fait de convoquer un prof pour un tel motif, c'est grave. Cela fait partie d'une tendance qui se généralise dans beaucoup d'universités et qui vise à faire taire les professeurs », estime la présidente du SPUQO. Selon elle, la meilleure façon de rebâtir le lien de confiance avec l'administration est de constituer un comité paritaire (direction, syndicats et associations étudiantes), afin d'identifier des mesures pour prévenir les atteintes aux droits à la santé, sécurité et dignité de la communauté universitaire lorsque d'autres événements du même type surviendront. Une suggestion que l'administration tarde toujours à accepter complètement... »

Pierre-Luc Bilodeau
Conseiller aux communications



Louise Briand, présidente du Syndicat des professeurs et professeurs de l'UQO (SPUQO)

MATHIEU M. PERRON

Compressions dans les universités

Le corps professoral de l'UQAM inquiet

Le Syndicat des professeurs et professeurs de l'Université du Québec à Montréal (SPUQ) est inquiet face aux nombreuses compressions qu'ont subies les universités québécoises au cours des dernières années.



MICHEL GIROUX

En effet, les universités ont déjà encaissé des compressions de 72 millions de dollars en 2015-2016 et de 200 millions en 2014-2015 et le gouvernement québécois projette de nouvelles coupes en remplaçant le financement public par une augmentation des droits de scolarité qui pénaliserait en particulier les étudiantes et étudiants étrangers. Ce type de financement occasionnerait une course aux étudiants internationaux et favoriserait les universités anglophones au détriment des universités francophones et des universités en région. Une mesure qui s'inscrit d'ailleurs dans une certaine marchandisation du savoir.

Le SPUQ s'oppose donc à ces coupes envisagées ainsi qu'à toute nouvelle compression dans les universités québécoises et réclame un réinvestissement public immédiat dans les universités grâce à une nouvelle formule de financement qui favoriserait l'accessibilité aux études supérieures du plus grand nombre. Pour le syndicat, l'éducation doit redevenir une priorité du gouvernement québécois. À une époque où la construction d'une société du savoir est un objectif partagé par tous, il est paradoxal de constater que le secteur de l'éducation soit si négligé par le gouvernement québécois.

Soulignons que l'UQAM a développé au cours des dernières années des champs d'activités qui permettent à l'institution d'être pionnière dans de nombreux champs de recherche

et de création, notamment. Une expertise rendue possible par un réinvestissement consenti à l'UQAM à la suite du fiasco de l'îlot voyageur, mais qui se voit aujourd'hui fragilisée par les différentes compressions budgétaires. « Entre 2009 et 2014, l'augmentation de la population étudiante s'est élevée à 24 %. La

moitié du corps professoral a été renouvelée, de nouveaux programmes ont vu le jour, plusieurs centres de recherche ont été créés et de nombreuses distinctions ont été accordées à notre institution d'enseignement, rappelle la présidente du SPUQ, Michèle Nevert, en compagnie de huit professeurs, titulaires de chaires de recherche et directeurs d'instituts présents lors d'une conférence de presse à l'UQAM. Nous souhaitons donc que l'université puisse continuer de conjuguer excellence et accessibilité, innovation et démocratie, créativité et humanisme. »

Les coupes budgétaires affectent donc les conditions d'apprentissage des étudiantes et étudiants ainsi que les conditions de travail du corps professoral. Parmi les nombreuses conséquences des coupes budgétaires, notons l'augmentation de la taille des groupes, la fermeture de laboratoires les fins de semaine et la réduction des heures d'ouverture des bibliothèques de l'UQAM. »

Pierre-Luc Bilodeau
Conseiller aux communications, FP

UQAM

Les profs exigent la démission du recteur

Le 5 avril, les profs de l'UQAM ont rejeté en assemblée générale l'offre globale de l'administration de l'université déposée le 31 mars. Exaspéré par l'intransigeance et le manque de transparence de l'administration, le corps professoral a exigé la démission du

recteur et de deux vice-recteurs. L'offre, qui survient après une soixantaine de séances de négociation, est considérée comme un recul des conditions de travail. Depuis des mois, de nombreux points d'achoppement entre la direction et le Syndicat des professeurs et professeurs de l'Université du Québec à Montréal (SPUQ) ont fait piétiner les négociations, malgré l'intervention d'une conciliatrice.

Lors de l'assemblée, le corps professoral a exprimé son désir de renforcer le modèle participatif et démocratique de l'UQAM, de créer de nouveaux postes de professeurs, de soutenir la recherche et d'obtenir un rattrapage salarial par rapport aux autres universités québécoises, ce que refuse l'administration de l'UQAM. »



RAYNALD LEBLANC

Vers un déménagement des activités ?

Depuis plusieurs semaines, les bruits courent quant au déménagement de certaines activités du Centre de réadaptation Lucie-Bruneau (CRLB), situé dans l'est de Montréal, vers l'Institut de réadaptation Gingras-Lindsay de Montréal (IRGLM), dans l'ouest de l'île.



Laurier Courtemanche,
3^e vice-président
du STEPSQ-CSN

Le syndicat, tout comme l'ensemble des usagers, s'inquiète de l'impact d'un déménagement de certains programmes à l'IRGLM sur la qualité et l'accessibilité des services aux usagers. Cela forcerait les gens avec un handicap vivant dans l'est de l'île à aller beaucoup plus loin pour recevoir les services qu'ils recevaient jusqu'à présent près de chez eux, dans le seul centre de réadaptation de l'est de Montréal. Nous craignons qu'on demande à des gens qui sont souvent à mobilité réduite de faire au moins 30 minutes de plus pour se rendre à l'IRGLM et que ces personnes finissent par laisser tomber la réadaptation axée sur l'intégration sociale.

Pour le moment, un des pires scénarios envisagés est le déménagement de la majorité des programmes de réadaptation. Toutefois, la ministre Lucie Charlebois est intervenue pour expliquer que l'objectif est de ramener les patients ayant subi des blessures à la moelle épinière, ainsi que les traumatisés crâniens, vers l'Institut Gingras-Lindsay, de façon à ce que tous les services soient offerts au même endroit. Mais pour le moment, tout est encore sur la table.

Le fruit d'un malentendu ?

Au départ, la direction a mené des consultations auprès des usagers et des employé-es dans l'objectif d'en arriver à une réorganisation des services. Elle s'est fait rassurante en



Le personnel professionnel et technique du Centre de réadaptation Lucie-Bruneau est mobilisé pour empêcher le transfert des programmes à l'IRGLM.

rappelant que la survie du CRLB n'est aucunement menacée. Malgré tout, au Syndicat des techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux du CRLB, nous sommes demeurés sur le qui-vive, puisque cette fusion semblait un choix idéologique et budgétaire qui ne tenait pas compte de la réalité des usagers. Les indications que nous avions de la part des chefs de programmes laissaient croire que sept des dix programmes seraient transférés.

La direction croyait alors que la clientèle provenait principalement de l'IRGLM, ce qui n'est pas le cas. Nous avons tenu à leur démontrer le contraire lors du conseil d'administration du 16 décembre, où nous sommes intervenus pour défendre la mission du Centre Lucie-Bru-



neau. Il semble donc y avoir eu au départ une mauvaise évaluation des besoins des usagers et la direction semble finalement avoir compris que la majorité de la clientèle ne souhaite pas obtenir un transfert des activités. Elle a donc paru ébranlée par nos propos et depuis, elle a annoncé l'inclusion de Monika Throner, présidente du comité des usagers du CRLB, au sein du comité stratégique, ce qui favorisera une prise en compte accrue des besoins des usagers. Un nouveau comité composé de trois personnes par établissement (syndicat, usagers, direction) a également été mis sur pied pour faire une évaluation plus juste de la situation.

Lors d'une rencontre avec les employé-es à la mi-février, la direction nous a annoncé qu'elle réorientera sa réflexion pour prendre davantage compte des impacts négatifs prévisibles d'un déménagement sur la qualité des services aux usagers. Qui plus est, elle s'est engagée à faire la tournée des équipes en déficience physique pour avoir une meilleure connaissance de la situation sur le terrain. ●